

DÉCISION DU MAIRE N° 2025-034

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RÉSIDENCE ENTRE LA SARL LES GRANDS THÉÂTRES ET LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE « LE PRÉNOM »**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** le contrat de cession entre la SARL LES GRANDS THÉÂTRES et la Ville d'Ablon-sur-Seine pour l'organisation du spectacle « LE PRÉNOM » le 28 janvier 2026.

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et la SARL LES GRANDS THÉÂTRES, représentée par Monsieur Jérôme FOUCHER en sa qualité de Gérant.

**DÉCIDE**

La signature de la présente convention de résidence avec **SARL LES GRANDS THEATRES** -1 la Sentelle Sud, 22270 Mesnil-en-Ouche pour la représentation du spectacle « LE PRENOM ».

Les conditions financières sont définies comme suit : **12 132.50 €** en sus les droits d'auteurs, de musique et la prise en charge de repas.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 23 juin 2025

Éric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

